

ACTION URGENTE

CONDAMNATION D'UNE JOURNALISTE ET D'UNE MILITANTE ASSOCIATIVE

Le 22 janvier, la journaliste Frenchie Mae Cumpio et la militante associative Marielle Domequil ont été déclarées coupables de charges de financement de terrorisme forgées de toutes pièces, et condamnées à des peines allant de 12 à 18 ans de prison. Elles se trouvent en détention depuis le 7 février 2020, après des descentes effectuées par les autorités dans leurs locaux, dans la ville de Tacloban, aux Philippines. Elles ont fait appel de cette décision de justice, et leur demande de libération sous caution a été rejetée le 16 février. Frenchie Mae Cumpio et Marielle Domequil font partie des « Cinq de Tacloban », au côté de trois autres personnes arrêtées dans le cadre de descentes simultanées. Alexander Philip « Chakoy » Abinguna, défenseur des droits humains, est lui aussi incarcéré depuis 2020 et son affaire est en attente de jugement. Marissa Cabaljao et Mira Legion ont bénéficié d'une libération sous caution en 2020. Nous demandons aux autorités philippines de relâcher immédiatement et sans condition Alexander Philip « Chakoy » Abinguna, Frenchie Mae Cumpio et Marielle Domequil, et de faire cesser sans délai la persécution des « Cinq de Tacloban ».

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*His Excellency Ferdinand Marcos Jr.
President, Republic of the Philippines
Malacañang Palace, JP Laurel Street
Manila, République des Philippines*

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude quant au maintien en détention arbitraire de la journaliste Frenchie Mae Cumpio, de la militante associative Marielle Domequil et du défenseur des droits humains Alexander Philip « Chakoy » Abinguna. Faisant partie des « Cinq de Tacloban », arrêtés lors de descentes semble-t-il illégales dans leurs bureaux de Tacloban en février 2020, ces trois personnes sont maintenues en détention depuis lors. Le 22 janvier, Frenchie Mae Cumpio et Marielle Domequil ont été déclarées coupables de charges de financement de terrorisme forgées de toutes pièces, et condamnées à des peines allant de 12 à 18 ans de prison, mais ont été acquittées de détention illégale d'armes à feu et d'explosifs. En attendant l'examen du recours formé contre leur déclaration de culpabilité, elles ont toutes deux déposé une demande de libération sous caution, mais cette requête a été rejetée le 16 février. Aucune avancée significative n'a été enregistrée dans la procédure engagée contre Alexander Philip « Chakoy » Abinguna concernant les charges de détention illégale d'armes à feu et d'explosifs.

Maintenir des personnes en détention arbitraire depuis six ans relève d'une parodie de justice, mais les « Cinq de Tacloban » n'auraient pour commencer jamais dû être incarcérés. Les descentes de police ayant mené à leur arrestation en 2020 ont donné lieu à des allégations d'irrégularités, notamment concernant l'absence de témoins lors de la perquisition de leurs bureaux et la disposition sur place d'éléments à charge tels que des armes à feu et des explosifs. Je n'ai connaissance d'aucune enquête digne de ce nom sur ces allégations.

Par ailleurs, en annulant l'affaire de confiscation concernant Frenchie Mae Cumpio et Marielle Domequil en novembre 2025, la Cour d'appel des Philippines a déclaré qu'il n'existait pas suffisamment d'éléments attestant qu'elles appartiennent au groupe armé de la Nouvelle Armée du peuple, ainsi que la police l'avait affirmé dans le cadre de sa pratique dangereuse connue sous le nom de « marquage rouge ». Le tribunal a même décrit cette affaire comme « la désignation hâtive de défenseur-e-s des droits humains comme terroristes »

Je demande donc à votre gouvernement et à vous-même de :

- **mettre fin à la persécution des « Cinq de Tacloban » en abandonnant immédiatement les charges retenues contre eux, et de veiller à ce qu'Alexander Philip « Chakoy » Abinguna, Frenchie Mae Cumpio et Marielle Domequil soient libérés sans délai ;**
- **faire cesser la pratique dangereuse et parfois meurtrière du « marquage rouge », et garantir un climat sûr et propice dans lequel journalistes, militant-e-s, travailleurs et travailleuses humanitaires et des droits humains puissent mener à bien leurs activités importantes sans avoir à craindre de harcèlement, d'actes d'intimidation, ni de poursuites.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La journaliste locale Frenchie Mae Cumpio, Marielle Domequil, travailleuse associative au sein des Missions rurales des Philippines, Marissa Cabaljao, porte-parole du réseau People Surge, Mira Legion, de la Nouvelle alliance patriotique - Visayas orientales, et Alexander Philip « Chakoy » Abinguna, membre du Conseil national de Karapatan, ont été arrêtés le 7 février 2020 lors de descentes simultanées dans la ville de Tacloban. Ils sont collectivement désignés comme les « Cinq de Tacloban ».

Des allégations ont été formulées concernant des irrégularités relatives aux circonstances de ces raids en 2020. Des policiers et des militaires ont effectué une descente dans leurs locaux le 7 février 2020 vers 1 heure du matin. Ils ont semble-t-il pointé leurs armes sur ces cinq personnes, leur ont demandé de quitter les lieux et ont effectué la perquisition sans aucun témoin. Les cinq militant·e·s ont en outre affirmé que les policiers et les militaires ont disposé des éléments de preuve les incriminant sur place, notamment des armes à feu et des explosifs soi-disant trouvés sur leurs lits. Cette pratique largement établie aux Philippines est employée par les forces de sécurité dans le but d'arrêter des militant·e·s sur la base de charges excluant toute possibilité de libération sous caution, et d'entraver leurs activités.

Depuis 2016, sous l'égide du président Rodrigo Duterte et jusqu'à présent sous l'administration du président Ferdinand Marcos Jr, les défenseur·e·s des droits humains et les militant·e·s politiques sont de plus en plus souvent la cible de harcèlement, de menaces et d'agressions, y compris d'homicides illégaux. La plupart de ces défenseur·e·s et militants appartiennent à des organisations que le gouvernement ou des personnes inconnues ont qualifiées de « rouges » ou désignées comme des façades légales de groupes communistes, une accusation qu'ils ont niée à maintes reprises. Dans un rapport de 2020, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a déclaré « les défenseurs des droits de l'homme font l'objet d'attaques physiques et verbales, de menaces et de harcèlement juridique depuis plus de 20 ans ». Il note en outre le phénomène de « marquage rouge », qui « fait peser une grave menace sur la société civile et la liberté d'expression ».

Le [marquage rouge](#) a continué sous le gouvernement du président Marcos, en dépit d'appels répétés d'États membres des Nations unies à mettre un terme à cette pratique, à l'occasion d'une évaluation du bilan des Philippines sur le terrain des droits humains en novembre 2022. Dans divers forums relatifs à l'enseignement fréquentés par des membres des forces de sécurité, par exemple, ceux-ci ont cherché à dissuader des étudiant·e·s de s'inscrire dans des organisations de jeunesse que les forces de sécurité avaient accusées d'être des « organisations de façade » du parti communiste des Philippines et de son aile armée, la Nouvelle Armée du peuple. D'autres groupes et individus pris pour cibles - notamment des journalistes, des employé·e·s d'organisations œuvrant au développement, des avocat·e·s, des militant·e·s et des peuples autochtones - ont également continué à être marqués de la sorte ou poursuivis sur la base des lois jumelles que sont la Loi antiterroriste et la Loi de prévention et de répression du financement du terrorisme.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : Le 26 août 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Frenchie Mae Cumpio (elle), Marielle Domequil (elle), Alexander Philip « Chakoy » Abinguna (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/ASA35/2618/2020/fr/>